



Déclaration liminaire CTM Formation continue

2 juillet 2019

Madame la Présidente,

L'Alliance de Trèfle se réjouit de pouvoir participer à nouveau à cette section spécialisée du CTM ,grâce aux résultats des élections professionnelles, car la formation continue représente pour elle un enjeu important pour l'avenir des agents et le déroulement de carrières riches et diversifiées. Le rôle de la formation continue est d'autant plus prégnant que la fonction publique est en évolution, pour ne pas dire révolution, permanente.

A l'heure où le numérique est en passe de transformer la majorité des métiers existants et où la fonction publique se réinvente dans un contexte politique et juridique mouvant, les agents doivent pouvoir bénéficier de formations de qualité afin de consolider et actualiser leurs compétences, mais également de maîtriser de nouvelles procédures, de nouvelles fonctions, et de plus en plus souvent, de nouveaux métiers. Et dans ce contexte, la formation des cadres au management et à l'accompagnement du changement nous paraît également essentielle.

Or, la formation continue n'est pas toujours reconnue à sa juste valeur et l'Alliance du Trèfle s'inquiète de l'impact potentiel de la réforme de l'organisation territoriale de l'État sur la gestion de la formation dans les services déconcentrés.

La formation continue conservera-t-elle toute sa place après la création des secrétariats généraux communs ? A quel niveau sera-t-elle gérée ? De qui dépendront les responsables locaux de formation ? Où seront positionnées les formations métiers spécifiques aux agents du ministère en DDI ? Seront-elles préservées ou progressivement supplantées par des formations plus transversales ? Voici une partie des questions que se pose l'Alliance du Trèfle à l'aube de cette nouvelle réforme.

Par ailleurs, le suivi de la formation lors de l'entretien professionnel manque de pertinence et gagnerait sans doute à être réalisé par un outil informatique plus interactif. En effet l'exercice est effectif une fois en début d'année et n'est pas toujours revu en cours d'année, même si la fiche de poste évolue. L'Alliance du Trèfle insiste pour que les arbitrages avancés en début d'année soient réellement suivis par les managers.

Enfin, la formation continue étant un levier pour la construction des parcours professionnels, nous souhaitons que les agents des Établissements aient réellement le même accès aux formations proposées par le MAA que leurs collègues du ministère.

Nous vous remercions de votre attention.